

A mon avis, monsieur l'Orateur, les problèmes créés par la mise en œuvre du programme du bilinguisme sont graves et le Parlement ne peut se permettre de les ignorer. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi ces problèmes ont surgi et quelles mesures concrètes il y aurait lieu de prendre pour les régler. Nous étions ici il y a trois ans et demi, lorsque la loi sur les langues officielles fut adoptée dans une atmosphère de bonne entente extraordinaire qui promettait beaucoup quant aux bonnes relations à venir dans notre pays. Le programme reçut l'appui des chefs de tous les partis et certes l'appui de tous les groupes et secteurs du public. Ce que nous avons tenté de réaliser, c'est un degré de bilinguisme qui permettrait à des citoyens, que leur origine soit anglaise ou française, de communiquer dans leur propre langue avec le gouvernement fédéral. Je crois que personne alors, ni maintenant, ne mettrait en doute l'opportunité de cet objectif ni son importance quant à la survie de notre pays, ni son importance égale quant à la mesure de justice à instaurer dans la vie des citoyens des deux groupes linguistiques qui habitent notre pays.

Je dois déclarer que cet objectif est maintenant menacé à cause des moyens pris pour y parvenir. A titre de représentant d'une circonscription peuplée de fonctionnaires et qui est près d'ici, je vois très bien le mécontentement croissant qu'inspire cette politique. Par exemple, il y a un an, j'ai envoyé à mes commettants un questionnaire qui revêt une certaine importance du fait que 25 p. 100 de mes commettants y ont répondu. Une des questions que je posais était celle-ci: «La politique du gouvernement en matière de bilinguisme est-elle satisfaisante dans l'ensemble?» Seules 1,827 personnes ont répondu oui, et plus du double, soit 4,022, ont répondu non, alors que 1,833 étaient indéterminées. Nombre d'exemplaires me furent renvoyés portant certaines observations. J'ai été alors encore plus convaincu que jamais que la politique du gouvernement en matière de bilinguisme était non seulement mal comprise, mais aussi considérée comme déplorable, dans plusieurs aspects de son application.

Chez moi, j'ai cherché à m'acquitter au mieux de mes fonctions de député en rencontrant mes commettants le plus souvent possible, ce qui m'a été relativement facile étant donné que ma circonscription est située tout près. J'ai constaté, surtout depuis un an et demi, que la première et, à vrai dire, parfois la seule question soulevée lors de mes fréquents contacts avec mes commettants, était le bilinguisme. Je suis constamment appelé à expliquer, défendre, commenter ou critiquer cette politique et à renseigner les gens sur celle-ci. J'ai cherché à demeurer impartial et à ne pas condamner d'emblée toute initiative ni d'autre part, à louer exagérément les mesures prises par le gouvernement actuel. Je constate que mes commettants envisagent dans ce même esprit de justice et d'équité l'application de cette politique. Si celle-ci est de plus en plus critiquée c'est que, de l'avis de bon nombre de gens, son application, à certains égards, a cessé d'être juste et équitable.

Ce n'est pas un sujet de discussion facile. D'une part, on m'accuse presque d'être étroit d'esprit par suite d'une déclaration publique et d'autre part j'ai été accusé l'autre jour par le député de Frontenac-Lennox-Addington (M. Alkenbrack) de m'incliner devant quelque puissance sinistre. Toutefois, j'ai tenté, et je dis cela même si le député n'est pas ici, de donner à mes propos une certaine cohérence. Les discours et les déclarations que je fais depuis deux ans sont là pour le prouver. Je me suis

efforcé de trouver des moyens d'améliorer l'application de cette politique et je continuerai à le faire.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté qu'il s'agit d'une question qui ne se prête pas à une discussion à la Chambre ou aux comités. Je le regrette, mais si nous ne pouvons pas en parler ici comme il convient, nous ne sommes pas «sortis du bois». Il y a plus d'un an, il y a eu beaucoup d'émoi à la Chambre au sujet de certains aspects de cette politique. On a saisi le comité permanent des prévisions budgétaires en général de la politique du bilinguisme et des crédits de la Commission de la Fonction publique ainsi que de ceux d'autres organismes gouvernementaux connexes. Nous y avons entendu une foule de témoignages au sujet de l'application de cette politique, témoignages des plus informateurs et des plus importants. J'ai ensuite présenté au comité une motion qui se trouve consignée aux pages 28:33 et 28:34 du fascicule 28 des Procès-verbaux du 18 mai. J'y recommandais que le gouvernement revise cette politique et envisage sérieusement certains changements dont je parlerai un peu plus tard. A ma grande surprise, ma motion fut déclarée irrecevable. On a failli entendre le soupir de soulagement des représentants de tous les partis à ce comité car n'était-ce pas là décider de nous relever de la responsabilité d'étudier la question?

• (1640)

Il faut, je pense, nous préparer au Parlement à examiner cette politique sans aucune partialité. Nous devons la garder à l'étude, faute de quoi, divers arguments d'ordre émotif invoqués contre elle prendront plus de force, je pense, et ses opposants, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre groupe linguistique, seront ainsi mieux armés pour la contester.

Je voudrais examiner très brièvement, monsieur l'Orateur, quels sont les problèmes réels qui sont à la base du malaise actuel, des craintes et des incertitudes suscitées par l'application de la ligne de conduite dans la Fonction publique. Il y a, d'abord et avant tout, l'engagement pris par deux premiers ministres: M. Pearson, en 1966, et le premier ministre actuel (M. Trudeau) en 1968, et qui n'a pas été réalisé en fait. Tous deux avaient déclaré, en effet, que l'application de cette ligne de conduite n'entraînerait aucun préjudice à la carrière de tout fonctionnaire unilingue. En vérité, les choses ne se sont pas passées ainsi. L'organe placé au sommet de la Commission de la fonction publique a prétendu que ce n'est pas ce que stipule la loi. Cet organe a dit, de plus, peu importe que le Parlement ait été induit à adopter cette loi en raison des promesses faites par ces deux premiers ministres, car, en tant qu'organisme d'appel de la Commission de la Fonction publique, il n'était pas lié par ces promesses. En réalité, on dit maintenant que la protection à accorder aux fonctionnaires est celle-ci: ils ne seront pas licenciés ou rétrogradés s'ils ne sont pas bilingues. Ce qui, à mon avis, est bien différent de l'engagement original selon lequel les occasions d'avancement dans la carrière ne souffriraient aucun préjudice.

A mon avis, comme je l'ai dit ailleurs, c'est dans ce secteur que se situent les principales difficultés à l'égard de cette politique, du fait que les fonctionnaires n'ont aucun droit d'appel contre les décisions fondamentales quant à la nécessité du bilinguisme pour certains postes. Ces décisions échappent à l'ensemble du processus d'appel. Ceux qui soutiennent qu'il n'y a pas eu de véritables réclamations, que les protestations contre la politique ne sont pas nombreuses, devraient ajouter que les intéressés ne disposent d'aucun moyen efficace de protester. Cela a